



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 125955

Texte de la question

Mme Danielle Bousquet attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur la faiblesse des retraites agricoles. En effet, les retraités agricoles sont, comme tous les citoyens, confrontés à la hausse du coût de la vie. Ils doivent également faire face à la disparition progressive des services publics en zone rurale, ce qui les contraint à des déplacements plus coûteux. Une grande partie des retraités agricoles vit en-dessous du seuil de pauvreté et la moitié des retraités agricoles perçoivent des revenus mensuels inférieurs à 700 euros. C'est pourquoi les organisations représentatives du monde agricole, dont la section nationale des anciens exploitants liée à la FNSEA, se mobilisent pour obtenir une revalorisation des pensions de retraite. Elles demandent qu'aucun retraité issu du monde agricole ne puisse percevoir, après une carrière complète et des cotisations correspondantes, une pension de retraite inférieure à 75 % du SMIC. Elles demandent également l'accès aux mesures de majorations des plus faibles retraites pour tous les non-salariés agricoles ayant une carrière complète, sans avoir à justifier de 17,5 ans d'activité non salarié. Ces organisations souhaitent le relèvement du revenu fiscal de référence de 1 000 euros et le bénéfice pour les conjoints et les aides familiaux de points de retraite complémentaire obligatoire, au même titre que les exploitants. Elle lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quelles mesures le Gouvernement entend mettre en oeuvre en faveur des retraités agricoles.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Bousquet](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 125955

Rubrique : Retraites : régime agricole

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture et agroalimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 janvier 2012, page 183

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)